AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-4-65 386773

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P.: LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

3ème supplément au bulletin N° 55 d'Avril 1965

27 avril 1965

Nota ! Le 2ème supplément au bulletin d'avril, que vous n'avez probablement pas reçu, était spécialement destiné aux producteurs maraîchers; il comportait les pages 15 à 18, aussi le présent numéro contient-il les pages 19 et 20 sous la mention "3ème supplément".

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - Les germes sont parvenus à maturité dans la période du 16 au 25 avril suivant les régions. Le premier traitement, appliqué dès maintenant ou, dans les régions plus tardives, à l'étalement des premières feuilles, ne concernera encore que les situations les plus favorables à la maladie où apparaissent ordinairement les premiers foyers.

BLACK-ROT (vignobles des Cévennes, de Savoie, Grésivaudan et Bugey) - Appliquer le premier traitement dès l'étalement de la 4ème feuille.

INFORMATIONS

PYRALE - Les dégâts de cette chenille précèdent ceux des tordeuses. Dès leur apparition appliquer un traitement au D.D.T. (100gr/hl au moins de matière active) ou au Parathion (doses indiquées par les fabricants) si la température est suffisamment élevée.

ACARIENS - Surveiller l'apparition des araignées rouges et leur appliquer assez rapidement un acaricide approprié.

CONCOURS DE DETECTION DES MALADIES DE LA VIGNE

(Mildiou, Black-rot, Rougeot pathologique)

Nous invitons tous les lecteurs de ce bulletin qui trouveraient des taches sur feuilles pouvant appartenir à une de ces trois maladies à les envoyer rapidement à la:

Station d'Avertissements agricoles, 4 place Gensoul, Lyon (2ème)

en précisant les points suivants:
- commune et lieu-dit où a été recueilli l'échantillon
- adresse exacte de la personne ayant découvert les taches
- date du prélèvement - nature du cépage
- degré d'humidité du terrain où se trouvent les ceps porteurs.

Les échantillons reconnus porteurs de taches d'une de ces trois maladies seront primés d'un abonnement gratuit pour 1966 au bulletin et à "Phytoma" dans les limites suivantes:
- premier échantillon de chaque commune d'appellation (A.C. - A.O. ou V.D.Q.S.)
- 3 premiers échantillons à l'intérieur de chaque région de notre nomenclature non titulaire d'une appellation.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES SUR POIRIER & POMMIER - Les risques de contaminations primaires restent très élevés; d'autre part les premières taches étant attendues vers le 2 mai, un nouveau traitement devra être appliqué avant cette date. Si le dernier traitement a été effectué après le 25 avril, il ne sera renouvelé que si une forte pluie est intervenue entre temps.

HOPLOCAMPE DES POMMES - Nous rappelons (voir bulletin du 15 avril) que le traitement doit se placer à la chute des pétales.

INFORMATIONS

MONILIA SUR FRUITS (Abricotier, pêcher, cerisier) - Comme l'évolution de la maladie le laissait craindre, des contaminations tardives se sont à nouveau produites à la faveur des pluies des 16 et 19 avril. Le traitement conseillé par le bulletin du 15 avril devra être exécuté d'urgence s'il n'a pas encore été effectué, ou dans le cas contraire, renouvelé à 10-12 jours d'intervalle si le temps reste pluvieux.

CULTURES DIVERSES

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

ANTHRACNOSE & DIDYMELLA dur framboisier - Poursuivre les traitements à intervalles d'autant plus rapprochés que le temps restera pluvieux ou la végétation active.

CECIDOMYIE DE LA LAVANDE (Drôme) - Le vol des adultes ayant repris assez activement, un nouveau traitement s'impose d'urgence.

CULTURES MARAICHERES

AVERTISSEMENTS

MOUCHE DE L'OIGNON - Les mouches de la première génération continuent à sortir régulièrement; en conséquence le dernier traitement devra être renouvelé dans les 8 jours.

INFORMATIONS

MOUCHE DU CHOU - Un vol important de cet insecte est constaté dans la région depuis le 8 avril. C'est cette première génération qui est ordinairement la plus nuisible.

Envisager une des techniques suivantes de lutte contre les larves:

a) traitement du sol: soit insecticides, soit granulés, soit engrais insecticides; à base d'un des produits suivants - Lindane à 1kg250 de matière active à l'hectare - Aldrine ou Heptachlore à 3 à 4kg/ha de m.a. - Dieldrine à 2 à 3kg/ha de m.a. - Chlordane à 8 à 10kg/ha de m.a. - Parathion à 7 à 8kg/ha de m.a.
Traitement également efficace contre vers blancs et vers fil de fer.

b) trempage des plants avant repiquage, pendant 10 minutes dans une bouillie à base de D.D.T. (200gr/hl) ou Lindane (25gr/hl) ou heptachlore (75gr/hl)- Chlordane (150gr/hl)- Dieldrine (250gr/hl) - Aldrine (450gr/hl) - Parathion (30gr/hl), toutes doses en matière active. Traitement efficace au maximum pendant 1 mois.

c) Traitement des choux en place; technique délicate à réaliser soigneusement: épandage dans les 4 jours après le repiquage, au pied de chaque chou de 10 à 15 centilitres d'une des formules de bouillies ci-dessus.

MOUCHE DE L'ASPERGE - Sur les aspergeraies de moins de 3 ans seulement à l'aide d'un des insecticides suivants: Diazinon à 30gr/hl de m.a. - Endothion à 50gr/hl de m.a. - Dimethoate à 30gr/hl de m.a., traiter aux stades: turions sortant du sol de 2 à 3cm, puis de 10 à 15cm, de 30 à 35cm et enfin avec ramifications épanouies.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: A.PITHIOUD

L'Agent technique chargé des cultures maraîchères: G.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avert. Agric.: P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX